

Le vote produit la légitimité procédurale, mais il constitue une expression de la volonté générale limitée dans le temps et dans l'espace – et, surtout, il ne suffit pas à assurer la fonction de représentation. Parce qu'elle est toujours imparfaite, la représentation doit être multiple – et la manifestation de rue en est une modalité à part entière. Sa première fonction est arithmétique : un défilé, c'est un peuple visible et sensible, et c'est pour cela que la bataille du chiffrage qui clôt la journée d'une mobilisation est si importante. Sa seconde fonction est participative : un défilé est l'expression vivante d'un commun partagé.

Cette légitimité des manifestations s'impose dès les débuts de la Révolution française. A l'époque, de nouvelles modalités d'expression permettent aux colères et aux impatiences de se faire plus facilement entendre dans la vie sociale. Ce sont les cortèges, souvent spontanés, mais aussi les tribunes de l'Assemblée, qui sont en accès libre et où règne une circulation permanente – Saint-Just [1767-1794] disait que pour que la démocratie règne, il faudrait qu'elle puisse contenir 15 000 personnes ! Sous la Restauration ou la monarchie de Juillet, au début du XIXe siècle, les manifestations, quoique interdites, perdurent (...)

A la fin du XIXe siècle, beaucoup de républicains interrogent, voire critiquent, cette spontanéité populaire, qu'ils vivent comme une menace. (...) A la fin des années 1880, une figure du progressisme républicain comme Camille Pelletan se demande à quoi servent les manifestations de rue, puisque, avec le suffrage universel, le débat politique se déroule désormais dans les Chambres, qui sont la « représentation nationale ». « *Je ne vois pas l'utilité de doubler une discussion qui se produirait dans la salle de séance* », explique-t-il.

Même Pierre Waldeck-Rousseau, qui est une grande figure de la République sociale – il a officialisé les syndicats en 1884 –, estime que les manifestations sont une forme « *d'usurpation de la voie publique* » : il y voit une « *confiscation de la rue par des artisans en manifestation extérieures* ». Le socialiste Jules Guesde [1845-1922] défend « *le droit à la rue* », mais les républicains lui rétorquent que l'espace public est une propriété commune et que ces espaces de circulation ne doivent pas être privatisés par des protestataires. (...)

La démocratie n'a jamais été uniquement une démocratie du bulletin de vote : elle a toujours fait une place à l'opinion. Outre l'expression directe de celle-ci dans la rue, on l'appréhende à partir de sondages ou par le biais de paroles estimées représentatives – celle d'un syndicaliste, d'un représentant politique ou d'une personnalité morale. Mais avec les réseaux sociaux, l'opinion existe pour la première fois sous une forme matérielle et directe : elle est formée d'un ensemble mouvant d'expressions dont il est difficile de faire la synthèse, tant elles ne font l'objet d'aucun filtre ni d'aucune canalisation. (...)

Pour renforcer la légitimité du Parlement, les réformes de ces dernières années sont allées dans deux directions différentes. La première a consisté à améliorer la représentativité des élus afin que l'Hémicycle ressemble – un peu plus – au pays. Pour accroître la présence des femmes, l'instauration de la parité, en 1999, a été efficace ; cependant, il est beaucoup plus difficile de faire de l'Assemblée, aujourd'hui dominée par les CSP+, une « *image réduite du pays* », selon le mot de Mirabeau [1749-1791]. Ce manque de représentativité est une question essentielle ; elle relève néanmoins non du Parlement, mais des partis politiques : c'est parce qu'ils étaient bien implantés dans les milieux populaires que les partis de gauche sont parvenus, dans les années 1950, à faire élire des ouvriers et des employés – ce n'est plus le cas.

La deuxième direction a consisté à donner plus de respiration à l'espace parlementaire. La réforme constitutionnelle de 2008 a ainsi limité la brutalisation du législatif par l'exécutif, ainsi que le caractère mécanique de la domination de la minorité par la majorité. L'opposition s'est vu reconnaître une fonction proprement démocratique : elle a obtenu plus de droits et elle peut davantage se faire entendre. On a ainsi posé que la démocratie consiste dans la confrontation argumentée et organisée entre un pouvoir et une opposition, et pas seulement dans l'affirmation

d'une majorité.

Cela suppose toutefois que majorité et opposition acceptent de jouer ce rôle, ce qui n'a pas été le cas la semaine dernière : La France insoumise a incontestablement remporté pendant cette séquence la palme du hors-jeu ! Ce parti n'a fait qu'un usage caricuralement négatif des droits accordés à l'opposition par le règlement de l'Assemblée nationale. C'est oublier que les institutions ne peuvent fonctionner que si leur esprit est respecté.